



Conseil Municipal du 24 juin 2019

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT		X		M. GEMEY
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY			X	
M. LEBOUCHER	X			
Mme LEMOINE		X		Mme CUADRADO
Mme CHANEL			X	
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. Leboucher.

PREAMBULE : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY.

ETAT CIVIL

Depuis le 23 mai 2019 :

Naissances :

BOQUET Côme, né le 13 mai 2019.

Mariages :

BOUCHER Stéphane et GENS Christel, le 27 mai 2019 ;

FOLOPPE Tony et CHEVALIER Alexandra, le 15 juin 2019.

Décès :

M. PLANCHON Germain, décédé le 15 mai 2019 ;

Mme DURÉCU née BERTIN Suzanne, décédée le 25 mai 2019 ;

M. BLONDEL Jean-Claude, décédé le 03 juin 2019.

Pensées :

M. BOUCHER Pierre, décédé à Yvetot le 13 juin 2019.

M. Malandrin souligne l'investissement de M. Pierre BOUCHER pour Doudeville surtout au niveau du social.

M. Malandrin informe l'assemblée du décès de l'épouse de M. Trassy Paillogues.

M. Malandrin informe l'assemblée que le CLIC, la Banque alimentaire et le comité des fêtes de Vautuit ont envoyé un courrier de remerciements pour le versement de la subvention communale.

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2019 :

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Ficet fait remarquer qu'il est noté qu'elle était présente jusqu'à la question 23, ce qui est logique vu l'heure tardive mais demande à ce que les arrivées en retard soient également notées à l'avenir. M. Malandrin répond que ce sera fait.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2019.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOSSE DE LA REGION DE DOUDEVILLE :

A) Retrait de la commune d'Heberville pour la compétence 2 « Collège »

Le 07 décembre dernier, le comité syndical a accepté le projet de modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville. Il s'agit du retrait de la commune d'Heberville pour la compétence 2 « Collège ».

Proposition de délibération :

Vu la délibération n°2018-17 du Conseil syndical du SIVOSSE de la région de Doudeville date du 07 décembre 2018 adoptant la modification de ses statuts figurants en annexe. En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant qu'il appartient, en qualité de commune membre du SIVOSSE de la région de Doudeville, au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable/défavorable à la modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville dont la nouvelle rédaction figure en annexe de la présente délibération, Et charge Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville, d'informer le Président du SIVOSSE de la région de Doudeville de la présente décision.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville dont la nouvelle rédaction figure en annexe de la présente délibération, Et charge Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville, d'informer le Président du SIVOSSE de la région de Doudeville de la présente décision.

B) Retrait de la commune d'Amfreville-les-champs pour la compétence 1 « Ramassage scolaire primaire »

Le 02 avril dernier, le comité syndical a accepté le projet de modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville. Il s'agit du retrait de la commune d'Amfreville-les-champs » pour la compétence 1 « Ramassage scolaire primaire »

Proposition de délibération :

Vu la délibération n°2019-11 du Conseil syndical du SIVOSSE de la région de Doudeville date du 02 avril 2019 adoptant la modification de ses statuts figurants en annexe. En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant qu'il appartient, en qualité de commune membre du SIVOSSE de la région de Doudeville, au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable/défavorable à la modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville dont la nouvelle rédaction figure en annexe de la présente délibération, Et charge Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville, d'informer le Président du SIVOSSE de la région de Doudeville de la présente décision.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu demande pourquoi faut-il délibéré alors que la décision est déjà prise et validée. Je voulais voter contre le retrait d'Amfreville mais ça ne sert à rien. M. Malandrin répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui sur le principe. La loi NOTRe permet à une commune de se retirer d'un syndicat malgré son engagement. M. Defrance précise que c'est une obligation pour les communes de délibérer même si effectivement les modifications sont déjà validées. M. Defrance rappelle que ce retrait a pour conséquence la fermeture d'une classe de primaire. Fermeture qui s'est joué à trois fois rien.

Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 13
Contre : 2
Abstentions : 3

Le Conseil Municipal par 13 voix pour, 2 contres (MM. Durécu et Perche) et 3 abstentions (Mmes Ficet et Leclerc, M. Orange) émet un avis favorable à la modification des statuts du SIVOSSE de la région de Doudeville dont la nouvelle rédaction figure en annexe de la présente délibération, Et charge Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville, d'informer le Président du SIVOSSE de la région de Doudeville de la présente décision.

3) REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS COLLEGIENS : REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES :

Chaque année, la commune de Doudeville remet un dictionnaire à chaque élève de CM2 qui entre en 6^{ème}. Il s'agit d'autoriser le remboursement par chaque commune concernée, de l'achat des dictionnaires pour l'année scolaire 2018/2019 selon le détail suivant :

<u>Communes</u>	<u>Nombre de dictionnaires</u> (coût unitaire : 17,80 €)	<u>Total</u>
Amfreville-Les-Champs	3	53,40 €
Bretteville-Saint-Laurent	1	17,80 €
Carville Pot-de-Fer	1	17,80 €
Fultot	2	35,60 €
Robertot	2	35,60 €
Saint-Laurent-en-Caux	2	35,60 €
TOTAL	11	195,80 €

Pour information, DOUDEVILLE : 30 dictionnaires.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Defrance rappelle que suite à la réunion des maires du 20 mai dernier, une convention est en cours d'écriture pour faciliter le paiement des frais de scolarités par les communes et marquer un engagement de leur part pour alimenter les écoles de Doudeville. Une grande majorité des maires seraient prêts à signer cette convention.

M. Malandrin informe également l'assemblée qu'une convention cadre a été signée par le DASEN, le Président de l'association départementale des maires et le Département afin de favoriser le regroupement des écoles et la mutualisation des moyens humains, financiers et logistiques. C'est un choix communal d'adhérer ou non à cette convention cadre. M. Malandrin précise que la commune porte le projet car nous avons des capacités d'accueil qui ne sont pas exploitées, nous sommes prêts à assurer l'accueil des enfants. Si une petite commune cherche à développer son école, le transfert pourra se faire vers Doudeville. Nous ne sommes pas en guerre contre les petites communes mais c'est simplement aller au-devant des demandes de l'Etat.

Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

4) ETUDE EPFN SUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG :

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LE REPERAGE DES FACTEURS D'ATTRACTIVITE DU CENTRE-BOURG DE DOUDEVILLE

Rappel du contexte :

Le sujet a été abordé lors du dernier Conseil municipal mais n'a pas fait l'objet d'une délibération. En effet, chaque élu a pu s'exprimer lors d'un tour de table et les avis sont partagés, certains pensent qu'il est urgent d'agir, d'autres qu'il était préférable d'attendre la prochaine mandature. Ce projet structurant pour la commune de Doudeville mérite une réflexion supplémentaire et l'ensemble des élus souhaitait avoir le retour d'expérience de communes ayant fait l'étude (TERRE DE CAUX, GODERVILLE) avant de prendre leur décision finale.

Mme Cuadrado présente aujourd'hui les retours d'expérience avant le vote de l'assemblée délibérante.

Proposition de délibération :

Monsieur le Maire rappelle que si l'attractivité de notre commune semble encore bien présente dans le centre bourg, plusieurs raisons nous amènent à nous interroger sur son évolution et son devenir

- La difficulté à maintenir nos commerces et à retrouver de nouveaux commerçants. Certaines surfaces commerciales ont été purement et simplement abandonnées,
- la perte d'habitants,
- un vieillissement du parc de logement qui ne répond plus à la demande,
- une augmentation de la vacance,
- des interrogations sur le patrimoine communal,
- d'autres sur des friches,
- l'usage des espaces publics.

Au regard de la complexité des problématiques, nous avons consulté l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Ils nous proposent une étude permettant d'avoir une réflexion globale à la compréhension des facteurs de dynamique locale puis de proposer une stratégie et un plan d'action

A la fin de l'étude la commune aura un schéma directeur qui nous permettra d'engager des actions (acquisition foncière, travaux à réaliser....)

Cette étude se découpera en trois phases :

Phase 1 : Diagnostic urbain généraliste :

- Analyse de la problématique habitat,
- Analyse de la problématique commerciale,
- Analyse du fonctionnement du centre bourg et des usages,
- Analyse urbaine et recueil des caractéristiques architecturales et patrimoniales du centre bourg,
- Identification des équipements et des espaces publics,
- Approche historique, culturelle et touristique,
- Analyse des contraintes techniques et réglementaires,
- Synthèse du diagnostic urbain.

Phase 2 : Identification de secteurs stratégiques susceptibles d'accueillir les mutations du centre-bourg et la réalisation d'un diagnostic foncier.

Phase 3 : Propositions de traitement urbain, immobilier ou commercial et évaluations financières :

- Formalisation d'une esquisse architecturale et paysagère,
- Définition d'un programme d'actions ou les leviers possibles de mise en œuvre du projet à l'échelle des îlots prioritaires.

L'EPF Normandie :

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude,
- organise la consultation des bureaux d'études,
- procède à la sélection des candidats avec la commune de Doudeville,
- notifie le marché d'étude,
- organise son déroulement, dont les réunions du comité de pilotage.

Le coût total de cette étude est évalué à 70 000 € HT (montant plafonné).

Le financement de cette dépense est réparti de la façon suivante :

- 20% à la charge de la commune (à concurrence de 14 000 €HT + TVA Récupérable lorsque nous serons en phase opérationnelle)
- 35% à la charge de la Région (à concurrence de 24 500 €HT)
- 45% à la charge de l'EPF de Normandie (à concurrence de 31 500 €HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **D'engager** l'étude de revitalisation de centre-bourg pour la commune de Doudeville.
- **De solliciter** l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la conduite de cette étude.
- **D'accepter** de participer financièrement à cette étude pour un montant maximum de 28 000€ (décomposé comme suit : 14 000 € sur le montant HT et la TVA de l'étude).
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention à venir avec l'EPF Normandie.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado rappelle le contexte et fait le retour d'expériences à l'assemblée, comme cela a été demandé lors du dernier Conseil. Mme Cuadrado est allée rencontrer les maires de Terres de Caux (commune nouvelle de 4 129 habitants, issue de la fusion de Fauville en Caux avec 6 petites communes et de Goderville (2840 habitants) avec M. Duthoit.

M. Mérit demande si c'est bien l'EPFN qui s'occupe de l'expropriation des locaux commerciaux libres. Mme Cuadrado répond par l'affirmative. M. Mérit demande si c'est l'EPFN qui devient propriétaire du local dans ce cas et le rétrocède ensuite à la commune. Mme Cuadrado répond par l'affirmative. M. Malandrin précise que l'EPFN ne fait rien s'il n'y a pas un professionnel qui reprend derrière, sinon c'est à la charge de la commune. M. Mérit revient sur le retour d'expériences dans lequel une association de commerçants s'implique dans le projet. A Doudeville, ce n'est pas le cas. Mme Cuadrado répond que dans l'étude, tous les acteurs sont sollicités pour donner leur avis. M. Mérit dit que les commerçants demandent une zone bleue et ils se garent devant leur magasin, c'est illogique. Mme Cuadrado répond que c'est l'intérêt de l'étude, proposer des solutions qui dynamisent le commerce. M. Duthoit précise qu'à Goderville, il y a eu des réticences de certains commerçants au début. Ils ont fait respecter la zone bleue et au final, tous les commerçants sont contents. M. Malandrin dit qu'il avait des réticences mais l'avantage de cette étude, c'est qu'elle permet de coucher sur le papier des solutions avec une démarche collective, c'est plus facile avec un schéma directeur. Mme Cuadrado précise qu'il y a une priorisation des actions dans un budget maîtrisé. M. Perche dit qu'il n'y a pas encore de résultat sur Goderville et demande s'il existe une commune avec plus de recul. Mme Cuadrado répond que ce type d'étude est proposé depuis peu par l'EPFN. M. Gemey rappelle que la signalétique est très importante et plus particulièrement dans les communes passante comme Doudeville. Il suffit de le constater lors de la fête du Lin. M. Duthoit dit que la mairie de Goderville est très satisfaite de cette étude tout comme les

commerçants, associations et habitants. Mme Cuadrado complète en disant qu'ils sont très satisfaits et que même si le Maire ne se représente pas aux prochaines élections, ils travaillent pour l'avenir. M. Malandrin dit que même si ces deux communes sont différentes de Doudeville, il n'y aura pas de déviation, Doudeville est incontournable. M. Malandrin dit qu'il était très réservé et pas du même avis que Mme Cuadrado au départ. Il avait des scrupules à engager une somme pour les suivants. Cette somme est peu élevée et ne représente pas un engagement énorme vu les avantages que la commune peut en tirer. M. Malandrin dit qu'il se rangera derrière la majorité. M. Gemey dit qu'il ne faut pas prendre de retard, le coût est peu élevé et si des villes comme Goderville ou Caudebec en Caux l'ont fait, c'est qu'il y a un intérêt. Mme Ficet répond qu'à 10 mois des élections, c'est un gros enjeu pour l'avenir. M. Perche dit que l'on pourrait consulter les Doudevillais. M. Durécu dit qu'il était déjà favorable lors du dernier Conseil et qu'il l'est toujours. Si des communes qui sont moins mal que nous l'ont fait, nous aurions tort de ne pas suivre le pas, il y a une certaine urgence.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** par 14 voix pour, 1 contre (M. Mérit) et 3 abstentions (Mmes Guenoux et Ficet, M. Orange) :

- **D'engager** l'étude de revitalisation de centre-bourg pour la commune de Doudeville.
- **De solliciter** l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la conduite de cette étude.
- **D'accepter** de participer financièrement à cette étude pour un montant maximum de 28 000€ (décomposé comme suit : 14 000 € sur le montant HT et la TVA de l'étude).
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention à venir avec l'EPF Normandie.

5) TRAVAUX DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION :

Exposé de M. Malandrin.

Lors de la Commission travaux du 24 juin 2019, le maître d'œuvre présente l'avant-projet sommaire (APS) concernant les travaux de l'église avec les variantes possibles.

Pour rappel, les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :

- de préciser la composition générale en plan et en volume ;
- d'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;
- de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
- de préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
- d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.

Proposition de délibération :

Le Conseil municipal,

Vu l'avant-projet sommaire (APS) de l'église ND de l'Assomption réalisé par Mme Frédérique PETIT, Architecte du Patrimoine,

DECIDE :

- de choisir le phasage variante (1) (2) pour la tranche 1 des travaux de l'église ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin rappelle qu'une Commission des travaux s'est tenue aujourd'hui. L'assistante de Mme Petit, architecte, Mme Blondeau a présenté l'avant-projet sommaire des travaux de l'église. Les changements concernent la descente des cloches qui se fera par l'intérieur du clocher et non à l'extérieur. La chaufferie sera implantée à côté de la sacristie et non au sous-sol comme initialement prévu, pour des raisons de normes de sécurité. Il y a 2 variantes pour la 1^{ère} tranche, la variante 2 consiste à profiter de l'échafaudage installé pour le clocher et faire les travaux de ravalement de la façade Est. Cette variante permet d'économiser 7 000 € sur le total des travaux mais oblige à déboursier 40 000 € de plus pour la tranche 1. M. Malandrin dit qu'il n'est pas favorable à la deuxième variante car les sommes sont déjà conséquentes et les travaux de la tranche 2 ne commenceront pas avant plusieurs années. M. Durécu dit qu'il partage l'avis de M. le Maire et est d'accord pour faire des travaux de restauration mais les moyens financiers sont limités. Le transfert d'une partie de la tranche 2 sur la tranche 1 représente un coût important.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu l'avant-projet sommaire (APS) de l'église ND de l'Assomption réalisé par Mme Frédérique PETIT, Architecte du Patrimoine,

DECIDE :

- de choisir le phasage variante 1 pour la tranche 1 des travaux de l'église ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure.

6) TRAVAUX DE VOIRIE :

Exposé de M. Malandrin.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel appel d'offres en groupement de commandes a été passé pour les travaux de voirie sur l'intercommunalité. La Commission Travaux réunie ce jour a retenue 3 chantiers pour l'année 2019 :

- Rue du Chêne Héronnel à Seltot pour un montant de 53 000 € ;
- L'allée centrale du cimetière pour un montant de 39 537 € ;
- Le CD 20 pour un montant de 171 000 € (subventionné à hauteur de 50 %) ;

Proposition de délibération :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission travaux en date du 24 juin 2019 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

De programmer les travaux de voirie suivants pour l'année 2019 :

- **Rue du Chêne Héronnel à Seltot pour un montant de 53 000 € ;**
Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 1 (Mme Leclerc)

- **L'allée centrale du cimetière pour un montant de 39 537 € ;**
Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 6 (M. Mérit et les membres de l'opposition municipale)

- **Le CD 20 pour un montant de 171 000 € (subventionné à hauteur de 50 %) ;**
Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 1 (Mme Guenoux)

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu émet une petite réserve sur le choix des priorités, principalement quant à l'allée du cimetière. Mme Cuadrado répond que de nombreuses personnes ont des difficultés pour accéder au carré B. M. Malandrin précise que ce sont des travaux d'accessibilité, la commune est en retard sur son schéma, si l'on ne fait pas de travaux d'accessibilité tous les ans, la Préfecture va nous poser problème. Mme Guenoux demande pourquoi le coût final des travaux du CD 20 est plus important que prévu. M. Malandrin répond que c'est en raison de la réfection des trottoirs de chaque côté de la rue mais on ne peut pas faire d'économie la dessus.

7) CAVITE DE LA RUE DES HARAS :

Exposé de M. Malandrin.

Suite à la présentation de M. Servy de la société Explore lors du Conseil municipal du 23 mai dernier et à la Commission travaux du 24 juin 2019, il faut que la Conseil municipal se positionne sur la suite à donner à ce dossier.

En effet, il existe 2 possibilités :

- **Poursuite des études et comblement de la cavité. Les premières estimations chiffrées sont aux alentours de 62 000 € ;**

- **Fermeture définitive de la rue des Haras et mise en place d'une déviation via la rue du Val d'Auge. Le coût d'une étude et des travaux n'est pas connu à ce jour.**

Proposition de délibération :

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission travaux en date du 24 juin 2019 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE (au choix)

- ***De la poursuite des études et du comblement de la cavité.***
- ***De la fermeture définitive de la rue des Haras et de la mise en place d'une déviation via la rue du Val d'Auge.***

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin rappelle qu'à ce jour, les dépenses sont de 39 722,46 € pour les études, subventionnées à hauteur de 19 933,03 €. Si l'on procède à la fermeture définitive de la rue, il faut aménager une sente piétonnière pour les collégiens, ce qui représente une grande longueur de trottoir et donc un coût très important d'autant que ces travaux risquent de ne pas être subventionnés.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil municipal par 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Cuadrado) :

Vu l'avis de la Commission travaux en date du 24 juin 2019 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

De la poursuite des études et du comblement de la cavité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure après demandes de subventions.

8) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DIVERS :

M. Malandrin expose les deux autres points examinés lors de la Commission travaux :

- **Sanitaires publics** : les travaux de rénovation comprennent 5 lots : Maçonnerie, Menuiserie/Charpente, Plomberie, Electricité, Peinture. L'ouverture des plis a eu lieu lors de cette Commission. Les offres vont être étudiées et les résultats feront l'objet d'un point lors d'une prochaine Commission.

- **Travaux aux écoles** : différents menus travaux vont être réalisés en régie pendant l'été notamment la réfection de la plateforme de l'escalier.

Par ailleurs, suite à la visite de la Commission de sécurité, des plaques de BA 13 anti-feu vont être posées sur les vitres donnant sur le couloir. Pour l'instant cela concernera une seule classe.

9) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2019 :

Sujet reporté au prochain Conseil.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Mme Leclerc demande où en sont les jardins partagés. Mme Terry répond que les conventions d'utilisation ont été envoyées mais aucune n'a été retournée signée à ce jour. Mme Ficet demande qui s'occupera de l'entretien cet été. Mme Terry répond : « le centre de loisirs, j'espère ». M. Malandrin précise que l'inauguration a été reportée en septembre à la demande de la MSA.

Comme cela avait été demandé lors d'un précédent Conseil municipal, Mme Cuadrado dresse un bilan financier du cimetière depuis 2008. Les dépenses s'élèvent à 218 380,32 € contre 234 411,59 € de recettes.

M. Malandrin informe l'assemblée que le chef de musique de l'harmonie, M. Victor HAVARD part pour Toulouse suite à la réussite d'un concours. Le recrutement de son remplaçant est en cours pour la Renaissance. M. Malandrin a un rdv la semaine prochaine pour la direction de l'école de musique.

M. Malandrin informe l'assemblée que le dossier Logiséniors prend du retard car le SDIS n'a toujours pas donné son accord sur ce dossier.

M. Malandrin informe l'assemblée que le lotissement sera composé de 12 parcelles. Le plan circule autour de la table pour information.

M. Durécu demande si nous avons des informations suite au départ annoncé du Père Brentot. M. Malandrin répond qu'il n'a pas été officiellement informé de son départ.

M. Gemey informe des manifestations passées et à venir :

Programme des manifestations depuis le 24 mai 2019

- **25 mai 2019** : Fête des mères
- **26 mai 2019** : Élections Européennes
- **Du 30 mai au 02 juin** : Voyage à Bad Nenndorf avec le Comité d'Échanges Culturels de Doudeville et sa région
- **14 et 15 juin** : Gala de danse de l'association « Doudeville Accueil »
- **15 juin** : Kermesse de l'école Mensire
- **18 juin** : Cérémonie de départ du Gendarme Gaylord BURÉ
- **Du 20 au 23 juin** : Fête du Lin « Le Lin en Fête »
- **20 juin** : Présentation musicale Place de l'Hôtel de Ville des enfants de l'école J. Breton

- **21 juin** : Fête de la musique avec les Andrews
- **22 juin** : Soirée cochons grillés farcis au lin organisée par l'association « Doudeville en Fête »
- **23 juin** : Loto du Comité des Fêtes de Vautuit

Manifestations à partir du 24 juin 2019

- **25 juin** : Remise des dictionnaires (18h30 Hôtel de Ville)
- **27 juin** : Voyage à Paris pour les ACPG / CATM pour réactiver la flamme du Soldat Inconnu sous l'arc de Triomphe
- **28 juin** : A.G de l'U.S.D à la RPA
- **28 juin** : A.G des Coureurs du lin (salle de réception)
- **28 juin** : A.G du Pigeon Club (salle de la Printanière à Vautuit)
- **30 juin** : A.G du club de Handball (salle de la Printanière à Vautuit)
- **30 juin** : Concert de la « Renaissance » sur le Parvis de l'Hôtel de ville
- **Du 06 au 07 juillet** : Voyage à IZERNORE pour assister aux commémorations de « l'opération Dakota »
- **07 juillet** : Loto de l'association « Solidarité Alystair »
- **14 juillet** : Commémoration et remise des médailles du travail
- **14 juillet** : Soirée dansante organisée par l'association « Doudeville en Fête »
- **28 juillet** : Foire à tout du Comité des Fêtes de Vautuit
- **04 août** : Foire à tout de l'association « Solidarité Alystair »
- **15 août** : Fête Patronale, Corso Fleuri, Spectacle pyrotechnique

M. Malandrin remercie l'ensemble des bénévoles de la fête du Lin ainsi que les agents qui ont participé à la parfaite réussite de cette manifestation et plus particulièrement Corinne Lemasson qui était seule cette année et s'est beaucoup investie.

Une personne du public dit que les dates des Conseils municipaux n'apparaissent pas sur le site Internet. Mme Cuadrado répond qu'un nouveau site est en cours d'installation, la mise en service est programmée pour le début du mois d'octobre prochain.

Une personne du public dit que l'aire de jeu rue du Lin est complètement cassée, cela est dangereux pour les enfants. M. Malandrin répond que le nécessaire va être fait rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.